



Fleurey sur Ouche, le 11/06/2018

MAIRIE DE FLEUREY-SUR-OUCHÉ

AVIS MUNICIPAL

MISE EN CONFORMITE DU CIMETIERE COMMUNAL PROCEDURE DE REPRISE DES SEPULTURES SANS CONCESSION RELEVANT DU REGIME DU TERRAIN COMMUN

Face aux obligations imposées par la législation funéraire, la commune a mis en œuvre une opération de mise en conformité du cimetière communal.

Les sépultures dont la liste est consultable ci-joint sur le présent panneau d'affichage ainsi qu'en mairie, relèvent, à défaut de titre de concession, du régime du Terrain Commun :

Aussi, les familles du ou des défunt(s) sont priées de se faire connaître auprès des services de la mairie par tout moyen à leur convenance :

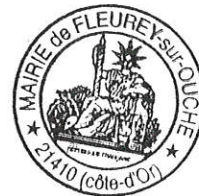
- Soit en se présentant aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie
Du Mardi au Samedi de 8 heures à 12 heures
- Soit en adressant un courrier à l'adresse suivante :
Mairie de Fleurey-sur-Ouche
1 Bis rue du Sophora
21410 FLEUREY-SUR-OUCHÉ
- Ou un courriel à l'adresse suivante :
mairiefleurey@wanadoo.fr

Avant le : **Jeudi 15 Novembre 2018**

Muni, si une concession existe, de l'exemplaire de l'acte conservé par la famille ou, le cas échéant, de toute information complémentaire concernant la ou les personne(s) inhumée(s).

En vous remerciant par avance de votre collaboration active.

Le Maire
Pascale GALLION



Le Maire certifie que le présent avis a été affiché au cimetière et en mairie
du.....au.....